

Déclaration liminaire présentée en préambule du Conseil académique des langues régionales d'Alsace du 25 mai 2023 par des membres de la Fédération Alsace bilingue suivants : **Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle-René Schickele Gesellschaft, Eltern Alsace, Unsri Gschicht et L'APEPA.**

Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle-René Schickele Gesellschaft

Monsieur le Recteur,

La fédération Alsace bilingue/*Verband zweisprachiges Elsass* vous a fait parvenir par l'intermédiaire de son président une lettre en date du 9 mai courant en réponse à votre courrier du 25 avril. Dans sa réponse la fédération a tenu à vous renouveler notamment son point de vue, tant sur l'immersion que vous comptez mettre en œuvre à la rentrée 2023 dans quatre classes, que sur la définition de la langue régionale d'Alsace que vous développez dans votre courrier.

Culture et bilinguisme tient à apporter des réponses aux questions que soulèvent votre lettre à la fédération. L'association déplore, à son tour, que vous n'ayez pas retenu l'ouverture sur l'immersion telle que proposée par la circulaire ministérielle du 14 décembre et que vous ayez préconisé une immersion partielle. Par le fait, vous avez renoncé à l'expérimentation à l'école publique d'Alsace à l'expérimentation de l'immersion complète en langue régionale à l'école maternelle. Par ailleurs, elle s'inscrit en faux sur la définition que vous donnez de la langue régionale d'Alsace. En matière de définition d'une langue, il y a d'une part la linguistique et d'autre part la politique.

La linguistique nous dit que les dialectes alsaciens ne forment pas un isolat. Il s'agit de dialectes franciques et alémaniques qui, à ce titre, participent du continuum allemand, du continuum horizontal des dialectes, comme du continuum vertical des dialectes et de l'allemand standard. Tout ce qui est parlé ou écrit dans cet espace linguistique ou diatopie est par définition de l'allemand, donc aussi l'allemand dialectal d'Alsace. Les Alsaciens en avaient parfaitement conscience. Ne disaient-ils pas qu'ils parlaient « Ditsch » ou « Elsasserditsch », c'est-à-dire l'allemand ou l'allemand alsacien, et ne se reconnaissaient-ils pas comme étant « Ditschsprachig », c'est-à-dire germanophones.

Et puis, il y a la politique qui de son côté met en œuvre des stratégies linguistiques c'est-à-dire des actions qui influencent ou visent à influencer une situation linguistique. Elles peuvent concerner :

- les langues elles-mêmes, leur corpus (élaboration et/ou reconnaissance de dictionnaires, de grammaires...),
- leur statut (langue officielle ou non officielle)
- leur acquisition (cette action peut poursuivre différents objectifs en créant des possibilités et des incitations ou des interdits : l'acquisition d'une langue simplement en tant que deuxième langue, le réapprentissage collectif d'une langue qui n'est plus utilisée ou le maintien d'une langue dont le nombre de locuteurs diminue
- ou leur éradication.

Monsieur le Recteur, lorsque dans votre lettre vous écrivez que le parcours immersif est « ...le seul à proposer un apprentissage dans trois langues différentes... », c'est-à-dire français, alsacien et allemand, vous êtes dans la politique. Certes, vous rectifiez quelque peu en revenant à la linguistique lorsque vous écrivez « ... même si elles constituent deux déclinaisons de la langue régionale (au singulier) selon la définition de mon prédécesseur, le Recteur Deyon ».

Pourquoi ne pas dire les choses simplement comme elles sont désormais inscrites dans la loi, en l'occurrence de celle portant création de la Collectivité européenne d'Alsace qui préconise des politiques linguistique en faveur de « l'allemand dans sa forme standard et ses variantes dialectales ». Comme le démontre l'appel « un avenir pour le bilinguisme en Alsace » la très grande majorité de la classe politique alsacienne reste fidèle, comme d'ailleurs la très grande majorité du mouvement culturel alsacien au concept de bilinguisme, un paradigme alsacien qui a traversé les siècles.

Parler de bilinguisme français-allemand n'exclut en rien des politiques linguistiques en faveur des dialectes bien au contraire si l'on veut bien associer, nous devrions dire réassocier standard allemand et dialectes qui constituent deux expressions d'une même langue.

La Suisse alémanique pourrait à cet égard être un exemple à suivre. En Suisse alémanique, il n'y a pas de véritable relation hiérarchique entre les expressions employées (standard et dialecte). Ces expressions y sont choisies en fonction du canal de communication, l'allemand standard étant sans exclusive la variété « publique¹ », et le suisse-allemand étant lui aussi sans exclusive la variété orale sans pour autant avoir un statut inférieur par rapport à l'allemand standard, souvent appelé « Schriftdütsch » par rapport au « Schwiizerdütsch² ». Allemand standard et suisse-allemand sont considérés comme étant des éléments d'un tout³.

Monsieur le Recteur, en se posant la question de l'avenir linguistique alsacien, on devrait pouvoir concilier linguistique et politique. Quelle Alsace voulons-nous pour le futur ? Une Alsace collectivement repliée sur le monolinguisme français aussi riche soit-il, une Alsace certes bilingue, mais d'un bilinguisme langue française-« langue alsacienne », fermée sur le Rhin, « finistérisée » et tournant le dos à la moitié du monde qui l'environne ou une Alsace bilingue français-allemand standard et dialectal participant pleinement des espaces francophone et germanophone qui l'environnent, comme ce fut le cas tout au long de l'histoire et comme l'avenir nous l'impose si l'on veut bien convenir que ce bilinguisme-là constitue un bien collectif à forte efficience sociale, culturelle et économique permettant notamment à l'Alsace et aux Alsaciens de vivre à 360 degrés, sans tourner le dos à personne !

Pierre Klein

¹ Expression officielle, administrative, médiatique ou encore koinè.

² Il est à noter que les Suisses **ont conservé** dans le nom Schwiizerdütsch, - Dütsch -, (cognat de l'allemand Deutsch). Autrement dit, **ils ne rejettent pas** le caractère allemand de leurs dialectes.

³ Standard et dialectes sont perçus comme étant les deux faces d'une même médaille, non pas un face-à-face, mais « un face +face ».

Eltern Alsace

Nous souhaitons tout d'abord souligner l'union de toutes nos associations pour alerter ensemble sur l'affaiblissement inquiétant et persistant de l'enseignement de notre langue régionale en Alsace ; cette unité est symbolisée par cette déclaration commune qui est peut-être une première dans le cadre de ce conseil. Acteur historique de l'enseignement bilingue et membre de la Fédération Alsace bilingue, notre association de parents d'élèves, Eltern Alsace, déplore les dérives suivantes :

- L'absence totale d'ouverture de nouveaux sites bilingues en petite section de maternelle depuis la rentrée 2020 sur tout le territoire (département du Haut-Rhin et du Bas-Rhin)

- Le report de plus en plus fréquemment constaté du démarrage du cursus bilingue de la petite section à la moyenne section de maternelle.

Au départ réservé aux agglomérations mulhousienne et strasbourgeoise en invoquant des difficultés sociales, ce report concernera de nombreux nouveaux sites, portés à notre connaissance, à la rentrée 2023 : Habsheim, Kingersheim, Ferrette, Sierentz et Masevaux. Nous n'avons pas de visibilité sur d'éventuels autres sites qui pourraient être concernés par cette situation ; les chiffres 2023/24 parlent de presque 20 % des écoles bilingues (19 % pour le Haut-Rhin/16 % pour le Bas-Rhin).

- La problématique de recrutement d'enseignant d'allemand qui est un argument régulièrement avancé par l'Éducation nationale pour justifier les régressions suscitées.

Si les difficultés sont réelles, comme dans beaucoup d'autres métiers, des initiatives ayant fait leurs preuves avec des données chiffrées à l'appui, existent pour pallier cette problématique. Par exemple, le projet RecrutoRRs, porté par Eltern Alsace, a permis d'aider au recrutement de près de 50 enseignants en 3 ans parmi presque 600 candidats identifiés par nos actions (dont 41 pour l'Éducation nationale). Malgré ces résultats, il nous a été signifié que le rectorat ne souhaitait pas que ce programme soit pérennisé à compter de juillet 2023 ; une attitude incompréhensible alors que les potentiels candidats germanophones et/ou dialectophones sont là, à notre porte ! Ces dérives cumulées auront de graves conséquences à court et moyen terme sur le

Ces dérives cumulées auront de graves conséquences à court et moyen terme sur le développement voire le maintien de l'enseignement bilingue en Alsace, faisant craindre une perte significative de l'adhésion des familles à ce cursus. A noter déjà qu'après une progression constante depuis la création de la filière bilingue, il y a plus de 30 ans, nous observons à présent une inflexion de la courbe du nombre d'inscrits en maternelle bilingue pour la rentrée 2022/23 (23,75 % contre 24,59 % en 2021/22 dans le Haut-Rhin, 19,48 % contre 19,8 % en 2021/22 dans le Bas-Rhin). Cela n'est pas un reflet d'une demande insuffisante, mais d'une offre bien mal en point...

Nous devons être en vigilance permanente pour défendre des principes qui devraient être indéfectibles ; une énergie perdue qui pourrait être pourtant utilisée à une collaboration constructive des différents acteurs pour aller vers un objectif commun : développer l'apprentissage de la langue régionale sur le territoire pour tous et dès le plus jeune âge.

Nous ne comprenons pas cette détermination à vouloir déconstruire une offre si précieuse et enrichissante pour nos enfants, et d'autant plus dans une Europe fragilisée par le contexte mondial actuel.

Claude Froehlicher

Unsri Gschicht

Unsri Gschicht, association pour l'histoire de l'Alsace membre de la FAB, regrette le manque de moyens accordés, dans l'enseignement secondaire, à l'option « Culture Régionale ». Octroyés par la DARILV, selon des critères apparemment liés au nombre d'élèves, les fonds devant rémunérer les enseignants ne suffisent pas, dans plusieurs collèges, à couvrir l'ensemble des heures d'une année scolaire. Dans certains établissements, l'option « Culture Régionale » est donc limitée à une partie de l'année scolaire seulement ; cela dévalorise cette option par rapport à d'autres, comme les « Langues et Cultures de l'Antiquité » (LCA), dont le financement ne dépend pas du nombre des élèves. Dans d'autres établissements, attachés à un enseignement de « Culture Régionale » durant toute l'année scolaire, les enseignants sont amenés à donner quelques heures de cours gratuitement, ce qui n'est pas acceptable. L'option « Culture Régionale », dispensée en langue française, est une opportunité offerte à tous les élèves de mieux appréhender leur environnement, mais aussi l'histoire de leur région, qui n'est pas traitée dans les manuels d'histoire. Elle nous semble, à ce titre, devoir être particulièrement soutenue par le rectorat de Strasbourg.

Par ailleurs, Unsri Gschicht souhaite le retour de l'enseignement obligatoire de « Langue et Culture Régionale » qui existait dans les filières bilingues des collèges d'Alsace jusqu'en 2016. La consigne avait été donnée, lors de la suppression de cette heure hebdomadaire en langue allemande, de traiter désormais du fait régional dans le cours d'allemand et les cours de DNL, essentiellement ceux d'histoire-géographie. Or, d'une part, les enseignants des matières concernées ont déjà un programme à suivre, qui ne permet qu'une intégration parcellaire du fait régional, et, d'autre part, la consigne donnée oralement en 2016 n'a jamais été rappelée ou précisée et semble donc, de fait, complètement oubliée. La disparition de l'enseignement obligatoire de « Langue et Culture Régionale » fait perdre aux élèves de la filière bilingue le sens profond de leur parcours spécifique. Ainsi donc, ils ne comprennent pas, lorsqu'ils se retrouvent, à la fin de la 3e, devant leur sujet de brevet en histoire-géographie, pourquoi la première page porte la mention « Langue régionale d'Alsace ».

Eric Ettwiller

APEPA

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres du CALR,

Dans le cadre des contributions de la FAB, j'aimerais compléter les réflexions apportées par quelques considérations linguistiques autour de l'immersion, à l'ordre du jour de ce Conseil académique, si vous me le permettez.

Des vertus d'un enseignement immersif.

Le meilleur moyen d'apprendre une langue est incontestablement de l'apprendre en immersion par plongeon dans un bain linguistique. Mais pour que l'immersion soit optimale, il faut deux choses : à la fois se plonger dans la langue cible en contact permanent et régulier avec elle par une exposition maximale aux éléments langagiers en question, mais surtout en

parallèle se couper du français, car si on n'opère pas cette coupure, les mécanismes du cerveau vont continuer d'opérer dans la langue qui lui est la plus familière.

Ce processus d'apprentissage par mimétisme est d'ailleurs optimal chez les tout-petits, d'où l'intérêt précisément de la précocité de l'apprentissage des langues, notamment avec l'enseignement paritaire bilingue, qui est une réelle avancée et qu'il convient de souligner autant que faire se peut.

Or, lorsque l'on apprend une langue seconde en milieu scolaire qui n'est pas celle de son pays, la salle de classe n'est pas le cadre le plus propice, car les enseignants sont généralement francophones et dès la fin du cours, les apprenants se retrouvent plongés dans leur milieu naturel, retour brutal à la réalité, alors qu'un enseignement immersif permet, au contraire, de développer l'imprégnation d'une autre langue. On peut donc aisément renverser l'argument qui n'apparaît pas fondé en raison. Nous saluons donc, à ce titre, l'expérimentation des classes immersives en langue régionale proposée au sein de l'Éducation nationale.

Mais faut-il pour autant se contenter d'une immersion partielle avec un enseignement du français en complément ? Bien sûr que non ! Au-delà de la difficulté, réelle, de réunir des équipes éducatives motivées, dans un contexte de pénurie d'enseignants, il nous semble, au contraire nécessaire, une fois les conditions d'ouverture actées, de tenter l'expérimentation en limitant l'usage du français à son strict minimum pour ne pas perturber les enfants dans leurs apprentissages, et d'en optimiser tous les bienfaits par une immersion totale et le bain linguistique associé. Si nous voulons obtenir des résultats positifs, il ne faut pas mettre en place des freins, avant même d'en avoir mesuré les retombées. Le bilinguisme paritaire permet déjà en soi actuellement à des générations entières d'enfants d'acquérir un meilleur niveau linguistique en allemand par rapport à ceux issus d'un cursus traditionnel, alors ayons l'ambition pour nos enfants de poursuivre plus avant !

Face à la baisse de niveau en français, maintes fois décriée, l'apprentissage de la langue seconde va naturellement renforcer les acquisitions de la langue maternelle, car l'élévation du niveau linguistique d'une langue va de pair avec la mise en place de stratégies de renforcement interlangues dans un contexte plurilingue. Donc ce processus bénéficie aux deux.

D'autre part, face à l'argument de la mobilité des parents, pour justifier la mise en place d'un enseignement immersif partiel avec introduction du français, il est aisé de constater que les allophones entrant chez nous n'ont pas ce souci de la langue, car ils finissent tous par apprendre le français.

Quel enfant de maternelle qui quitterait l'Alsace, issu d'une scolarisation en immersion complète, et vivant sur le sol français, ne saurait parler et comprendre le français dans sa nouvelle école ? Il est totalement improbable qu'une immersion totale mette en péril la langue républicaine puisque l'article 2 de la Constitution le stipule : « La langue de la République est le français ». Il n'est donc pas question de s'en couper au cours de la scolarité, simplement de l'introduire plus tard, à l'école élémentaire.

De la même manière, si les enfants et on le comprend bien, vont avoir tendance tout naturellement à reproduire dans la salle de classe leur langue maternelle qui est le français, alors le fait pour les enseignants de recourir à la langue régionale, au lieu de leur parler en

français pour leur répondre, va tout naturellement contrebalancer le poids de la langue première. Pour autant, il ne s'agit pas d'interdire aux enfants d'utiliser le français, ce qui serait contre-productif et aucun enseignant digne de ce nom ne le ferait. Il s'agit, au contraire, de leur proposer un autre modèle phonatoire, en parallèle, pour les ouvrir à d'autres perspectives.

On peut aisément comprendre, qu'à des enfants qui s'exprimeraient en français, on leur réponde en allemand ou en alsacien, au lieu de le faire soi-même en français.

Par ailleurs, il est possible d'adapter les évaluations nationales de CP à des profils d'enfants ayant bénéficié d'un enseignement immersif exclusif, par des épreuves en allemand spécifiques, comme cela s'est déjà fait dans le système paritaire, où des sujets ont été élaborés à la fois en français et en allemand pour respecter la parité et l'équité. On pourrait également imaginer introduire le français en Grande Section de maternelle, selon des modalités élaborées dans le cadre d'un enseignement immersif.

On le voit, il ne s'agit donc pas d'imposer une immersion totale aux enfants, mais bien de proposer comme préalable à cette expérimentation, une immersion sans recours au français, car seule alternative et modèle linguistique efficace qui a fait ses preuves, avec toute la souplesse qui en découle.

Mais de là s'impose une nécessaire communication aux familles autour de la question.

Car, en effet, pour arriver à une bonne compréhension des choses, encore faut-il apporter aux familles les clés de compréhension des enjeux d'une immersion linguistique réussie. Les parents, et on le comprend aisément, sont parfois réticents à plonger dans le grand bain par méconnaissance des bienfaits du système immersif, ne fût-ce que par crainte pour la sécurité de leur enfant si le français n'est pas enseigné. Il convient donc de les accompagner au mieux, car on peut aisément dissocier des consignes prodiguées à un enfant dans sa langue maternelle, qu'il comprendra aisément, d'un enseignement mené en français, même à hauteur de 25 %.

Il est donc primordial de lever les appréhensions des parents sur ces questions.

Même si l'école n'a pas vocation à pallier les manquements d'une absence de transmission de l'alsacien par les familles, elle porte tout de même la responsabilité des moyens à mettre en œuvre dans la transmission de la langue régionale dans sa double composante, dialectale et standard, dont on oublie trop souvent de dire aux enfants que c'est aussi leur langue avant d'être celle du voisin. Gageons que cette dynamique finisse par être relayée à terme dans la société et portée par les médias et que son usage s'en ira grandissant, car comme souvent, ce qui part de l'école devient modélisant.

Les vertus de l'immersion ne sont plus à démontrer, tant les expériences d'échanges transfrontaliers et de séjours linguistiques sont plébiscitées par les jeunes, ce qui est bien le signe qu'il est urgent de développer l'enseignement immersif exclusif précoce.

Aurélie Leguil, représentante de l'APEPA au CALR